

GENERALI INVESTISSEMENT



Rapport annuel au 28 Mars 2024

Société de gestion : GENERALI Asset Management
S.p.A. Società di gestione del
risparmio

Siège social : 4, via Machiavelli Trieste (Italie)

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

329 724 264 RCS PARIS

Sommaire

Rapport de gestion

- 3 Conseil d'administration
- 5 Orientation des placements
- 9 Politique d'investissement
- 18 Certification

Comptes annuels

- 22 Bilan actif
- 23 Bilan passif
- 24 Hors-bilan
- 25 Compte de résultat

Comptes annuels - Annexe

- 26 Règles et méthodes comptables
- 28 Evolution de l'actif net
- 29 Complément d'information 1
- 30 Complément d'information 2
- 31 Ventilation par nature des créances et dettes
- 32 Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument
- 33 Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan
- 34 Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan
- 35 Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan
- 36 Affectation des résultats
- 40 Résultat et autres éléments
- 42 Inventaire
- 44 Résolutions

Conseil d'Administration

GENERALI INVESTISSEMENT

Société d'Investissement à Capital
Variable sous forme de Société par
Actions Simplifiée
siège social : 2, rue Pillet-Will – 75309 PARIS
Cedex 09 - 329 724 264 R.C.S PARIS

Président

Generali Asset Management S.p.A.
Società di gestione del risparmio
Représentée par Monsieur Eric DOMERGUE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

ERNST & YOUNG AUDIT

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SICAV GENERALI INVESTISSEMENT AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 28 MARS 2024

NOM : Eric DOMERGUE

Nom de la société	Mandats exercés/fonctions
GF Europe Megatrends ISR (SICAV sous forme de SAS)	Représentant permanent de GENERALI ASSET MANAGEMENT S.p.A. Società di gestione del risparmio, Président
GENERALI INVESTISSEMENT (SICAV sous forme de SAS)	Représentant permanent de GENERALI ASSET MANAGEMENT S.p.A. Società di gestione del risparmio, Président
GENERALI TRESORERIE ISR (SICAV sous forme de SAS)	Représentant permanent de GENERALI ASSET MANAGEMENT S.p.A. Società di gestione del risparmio, Président
GF AMBITION SOLIDAIRE (SICAV sous forme de SAS)	Représentant permanent de GENERALI ASSET MANAGEMENT S.p.A. Società di gestione del risparmio, Président

ORIENTATION

IDENTIFICATION

Classification : Actions françaises.

Objectif de gestion :

Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, l'objectif du fonds est d'obtenir une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de l'indice de référence CAC 40 (dividendes nets réinvestis – en euro) sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans.

Indicateur de référence :

L'indice de référence est le CAC 40 (dividendes nets réinvestis – en euro).

Cet indice est constitué de 40 actions représentatives des principales sociétés françaises cotées. Le calcul de l'indice prend en considération la capitalisation boursière des sociétés. Cet indice ne constitue qu'une référence et la gestion ne recherche pas un niveau de corrélation précis avec ce dernier même si le profil comportemental du portefeuille et de l'indice sont en général comparables.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégies utilisées

La gestion s'emploie à optimiser la performance du fonds en associant une stratégie « Top Down » et une stratégie « Bottom Up ».

La stratégie « Top Down » repose avant tout sur l'analyse des fondamentaux macroéconomiques : le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB, les taux d'intérêts.

Cette analyse conduit à privilégier certains secteurs d'activités au détriment d'autres, en fonction du contexte macroéconomique.

L'approche « Bottom Up » s'appuie principalement sur les caractéristiques intrinsèques de chaque valeur, ses atouts et ses perspectives. Elle est fondée sur l'analyse financière des données comptables et économiques des entreprises.

La performance de la SICAV peut ainsi provenir de l'allocation sectorielle comme de la sélection de valeurs.

Enfin, si les actions constituent l'instrument financier privilégié par excellence dans le cadre de la gestion de la SICAV, nous ne nous interdisons pas l'utilisation, à la marge, de produits dérivés dont le sous-jacent a un lien étroit avec les actifs en portefeuille ou souhaités dans le portefeuille.

La totalité des investissements du portefeuille est réalisée sur des valeurs françaises.

L'indice CAC 40 est utilisé à titre de référence indicative des niveaux de performance des marchés. La SICAV pourra mettre en place des procédés d'arbitrage.

La SICAV peut être exposée à un large éventail de Risques de Durabilité (comme définit au sein de la section « Profil de risque »). Cependant, étant donné que la stratégie d'investissement de la SICAV est largement diversifiée, il est peu probable qu'un Risque de Durabilité ait un impact financier négatif important sur la valeur de la SICAV.

La SICAV est classée article 6 selon le règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans les secteurs des services financiers (SFDR).

Étant donné que la société de gestion est en train de finaliser l'adoption de systèmes internes adéquats pour couvrir l'ensemble des produits mis à disposition, cette SICAV, classée art. 6 conformément au règlement SFDR, ne prend actuellement pas en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Les investissements sous-jacents de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

2. Les actifs (hors dérivés)

Actions :

Dans le cadre de la gestion du portefeuille, les actions sélectionnées appartiennent majoritairement à l'univers des grandes capitalisations françaises. Dans une moindre mesure, la gestion se réserve la possibilité d'investir, en fonction des opportunités décelées sur les marchés, sur des valeurs françaises de capitalisations plus modestes, et à titre accessoire sur des valeurs de petites capitalisations (dans la limite de 10% de l'actif).

Generali Investissement détiendra en permanence plus de 75% d'actions françaises pour respecter le seuil d'éligibilité au Plan d'Epargne en actions. Ainsi, le degré minimum d'exposition au risque actions est de 75%.

La zone géographique d'investissement est la France.

Éventuellement, l'exposition actions peut légèrement dépasser 100% et rendre occasionnellement le compte d'espèces débiteur. Ce type de configuration inhabituelle ne saurait persister dans la durée et l'exposition actions, en direct, ne dépassera pas 110%.

Titres de créances et instruments du marché monétaire :

La Sicav peut faire appel de façon accessoire à des instruments du marché monétaire et obligataire (inférieur à 10%). Afin de rémunérer les liquidités résultant des opérations initiées par le gérant de Generali Investissement, l'actif peut être investi sur des titres de créances négociables. L'échéance maximum des titres de créance utilisés dans le cadre de la gestion du fonds sera de 3 mois. Les titres court terme ainsi utilisés bénéficient d'une notation de haute qualité selon les analyses de la société de gestion et éventuellement d'une notation Standard & Poor's court terme A-1+ minimum ou notation équivalente dans une autre agence de notation (dans cette dernière catégorie peut-être comprise la notation équivalente de la société de gestion). Titres négociables à court terme sont utilisés afin de gérer la trésorerie dans un maximum de 10% de l'actif.

Parts ou actions d'OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger :

La Sicav pourra détenir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européens, détenant au plus 10% de leur actif dans d'autres fonds, ainsi qu'en parts et actions de FIA ou fonds d'investissement respectant les quatre conditions de l'article R.214-13 du Code monétaire et financier. Ces OPCVM, FIA ou fonds d'investissement pourront être de toutes classifications et pourront permettre de diversifier les investissements et/ou de gérer la trésorerie.

La SICAV a la possibilité d'acheter ou de souscrire des OPCVM, FIA ou fonds d'investissements gérés par le délégataire de la gestion financière ou une société liée.

3. Les instruments dérivés

Nature des marchés d'intervention :

- réglementés
- organisés.

Risque sur lequel le gérant désire intervenir : le gérant interviendra sur le risque actions (spécifique à une valeur ou relatif globalement à un indice boursier).

Nature des interventions :

Le gérant procédera à l'achat d'instruments dérivés dans une optique

- d'exposition,
- d'arbitrage,
- de couverture,
- de cession éventuelle.

Nature des instruments utilisés :

Les interventions se feront en particulier sur :

- Options (contrats entre deux parties par lequel l'une accorde à l'autre le droit de lui acheter – option d'achat – ou de lui vendre – option de vente un actif à un prix convenu d'avance et à une date ou sur une durée prévue par le contrat).
- Vente de calls couverts pour valoriser les positions détenues en actions.
- Vente de puts couverts par les disponibilités correspondantes sur des titres que la société de gestion souhaite acquérir.
- Achats ou ventes de contrats futures d'indices pour gérer transitoirement l'exposition globale du portefeuille.

4. Les titres intégrant des dérivées

Les éventuels bons ou droits détenus suite à des opérations affectant les titres en portefeuille sont autorisés, la SICAV n'ayant pas vocation à acquérir en direct ce type d'actifs.

5. Dépôts

La SICAV peut effectuer des dépôts auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit dans la limite de 100% de l'actif net.

6. Emprunts d'espèces

De manière exceptionnelle, dans l'objectif d'un investissement en anticipation de hausse du marché ou de façon plus temporaire dans le cadre de rachats importants, le gérant pourra effectuer temporairement des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net.

7. Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres

Néant.

Contrats constituant des garanties financières :

Sans objet.

RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de calcul de l'engagement.

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Risque de marché actions : (le degré minimum d'exposition au risque action est de 75 %). Si les marchés actions baissent, la valeur liquidative de votre SICAV peut baisser.

Dans une limite de 10%, la SICAV aura la possibilité d'investir sur des petites capitalisations boursières ; l'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que les marchés de petites et moyennes capitalisations (small caps et mid caps) sont destinés à accueillir des entreprises qui, en raison de leurs caractéristiques, peuvent présenter des risques pour l'investisseur.

Risque lié à la gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que la SICAV ne soit pas investie à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que la performance de la SICAV peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi, n'intégrant aucune garantie, peut ne pas lui être totalement restitué.

Risque de taux (inférieur à 10%) :

Il s'agit du risque de baisse de la valeur des instruments de taux découlant des variations des taux d'intérêts.

Risque de crédit (inférieur à 10%) :

Le risque de crédit correspond au risque de dégradation de la signature et/ou de défaillance de l'émetteur, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de durabilité :

Les Risques de Durabilité sont liés aux événements environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), qui peuvent entraîner des pertes inattendues susceptibles d'affecter les investissements et la situation financière de la SICAV.

Les événements environnementaux concernent, par exemple, la qualité et le maintien du fonctionnement de l'environnement et des systèmes naturels, la disponibilité des ressources naturelles, la qualité de l'air, de l'eau et du sol, la production et la gestion des déchets et la protection des habitats naturels et de la biodiversité.

Les événements sociaux concernent, par exemple, l'inégalité, l'intégration, les relations de travail, l'investissement dans le capital humain, la prévention des accidents, le changement de comportement des clients.

Les événements liés à la gouvernance concernent, par exemple, les violations importantes et récurrentes des accords internationaux, les problèmes de corruption, la qualité et la sécurité des produits, les pratiques de vente.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE : Supérieure à 5 ans.

RAPPORT DE GESTION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

ERNST & YOUNG AUDIT

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Mesdames, Messieurs,

Dans le respect des dispositions statutaires et légales, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Annuelle pour vous rendre compte de la situation et de l'activité de la société durant l'exercice clos le 28 mars 2024 et soumettre les comptes à votre approbation.

Dans ce cadre, nous vous demanderons de bien vouloir procéder au vote des résolutions qui vous seront présentées.

Nous espérons que l'ensemble de ces propositions recevra votre approbation.

Le Président

CONTEXTE ECONOMIQUE

La zone euro a échappé à une récession très redoutée au début de l'année 2023, dans un contexte de pénurie de gaz et de prix élevés de l'énergie, mais est restée empêtrée sur les 12 derniers mois dans la stagnation économique, synonyme de forte sous-performance par rapport aux Etats-Unis. Les taux d'intérêt élevés ont freiné les investissements, tandis que l'érosion du pouvoir d'achat due à une forte inflation a pesé sur la consommation des ménages. En revanche, l'économie américaine a surpris par sa résilience face aux hausses massives des taux d'intérêt décidées par la Fed, car les consommateurs ont utilisé l'épargne excédentaire accumulée pendant la pandémie et la politique budgétaire accommodante a soutenu la demande. L'économie américaine a résisté aux vents contraires émanant du resserrement des conditions de crédit dans le sillage des difficultés bancaires du printemps 2023, après la faillite de SVB qui a créé un stress durable parmi les banques régionales. Le rebond largement attendu de l'économie chinoise, suite au relâchement des restrictions Covid, s'est avéré moins puissant et plus bref que prévu. L'aggravation des problèmes immobiliers au cours de l'été n'a été que partiellement compensée par des politiques budgétaires et monétaires plus expansionnistes.

Les taux d'inflation dans les économies avancées ont continué à reculer par rapport à leurs pics de 2022, aidés par le repli des prix de l'énergie, les effets de base et la réduction des goulets d'étranglement dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. La désinflation dans le secteur des services a toutefois été beaucoup plus lente, car les tensions sur les marchés du travail ont maintenu les coûts de main-d'œuvre à un niveau élevé. Les signes de plus en plus évidents d'une atténuation des pressions sur les prix vers la fin de l'année 2023 ont été suivis d'une nouvelle accélération des prix des services au premier trimestre 2024. Les prix du baril ont nettement rebondi au 1er trimestre 2024, annulant presque la forte décreue enregistrée sur les quatre derniers mois de 2023.

Les banques centrales ont mis fin à leurs cycles de hausse au cours de l'été 2023 et sont restées en attente jusqu'au premier trimestre 2024. Encouragées par la poursuite de la désinflation, la Fed et la BCE ont signalé qu'elles se tenaient prêtes à réduire leurs taux directeurs vers le milieu de l'année 2024, à condition bien sûr que la désinflation se poursuive.

La Banque du Japon a pris le contre-pied de la tendance mondiale au resserrement en 2022-2023, en s'en tenant à un taux directeur négatif et à un contrôle de la courbe des taux (YCC). Elle a toutefois surpris les marchés en élargissant la fourchette-objectif sur les taux 10 ans, ce qui a permis aux rendements d'augmenter, mais a attendu mars 2024 pour relever son taux directeur négatif dans la fourchette de 0-0,1 % et abandonner officiellement son YCC.

Zone euro

L'activité économique de la zone euro est restée morose au cours des douze derniers mois. La combinaison des prix élevés de l'énergie et de la faiblesse de l'environnement mondial a pesé sur l'activité. La longue récession dans le secteur manufacturier et les effets du resserrement de la politique monétaire ont créé des vents contraires. Une récession a été évitée de justesse au second semestre 2023. Au début de l'année 2024, cependant, le sentiment s'est doucement amélioré, suggérant que l'économie s'engageait à nouveau sur une trajectoire de croissance dans un contexte de marché du travail solide.

Le taux d'inflation global de la zone euro, qui avait atteint un pic de 10,6 % en glissement annuel en octobre 2022, a diminué depuis lors. En mars 2024, la lecture (flash) était de 2,4% en glissement annuel. Les principaux facteurs ont été les effets de base issues de la flambée des prix de l'énergie en 2022. La pression exercée par les pressions sur la chaîne d'approvisionnement globale a également diminué et le taux sous-jacent (hors énergie et alimentation) est passé d'un pic de 5,7 % en glissement annuel en mars à 2,9 % en glissement annuel récemment. L'inflation est restée bien au-dessus de l'objectif de la BCE, ce qui a conduit la banque centrale à adopter une politique restrictive. Elle a porté le taux de dépôt à 4,0 % mi-septembre et a décidé de ne plus réinvestir les remboursements effectués dans le cadre de l'APP. Mais avec l'amélioration des perspectives d'inflation, elle a signalé un potentiel assouplissement prochain de sa politique.

Etats-Unis

Au second semestre 2023, l'économie a non seulement continué de résister à la forte hausse des coûts d'emprunt, mais a même accéléré, de sorte que la croissance du PIB sur l'ensemble de l'année a atteint 2,5%, nettement au-dessus du consensus de début d'année (0,3%). La consommation a joué un rôle essentiel, car la perte de pouvoir d'achat due à la forte inflation a été plus que compensée par l'épuisement de l'important stock d'épargne excédentaire accumulé pendant la pandémie. L'investissement dans le logement et les entreprises a certes subi l'impact de la hausse des taux, en particulier dans la deuxième partie de l'année, mais les dépenses d'investissement non résidentiel ont été en partie soutenues par les dépenses d'infrastructure des entreprises manufacturières après les grands plans gouvernementaux visant à soutenir la transition écologique et la production nationale de puces électroniques. Les premières indications pour le premier trimestre 2024 font état d'une croissance plus faible mais toujours saine (environ 2 % en rythme annualisé). Le marché du travail est resté très solide. La demande de main-d'œuvre a progressivement ralenti depuis l'été, mais les licenciements restent bien en deçà de la norme historique, ce qui a permis de maintenir le taux de chômage à des niveaux bas (3,8 % en mars 2024). L'inflation reste élevée, avec un CPI sous-jacent de 3,8 % en glissement annuel en février, mais elle a considérablement diminué depuis le pic de 6,6 % atteint en septembre 2022. La Fed a cessé de relever ses taux en août et a réaffirmé, lors de la réunion de mars 2024, son intention de commencer à réduire ses taux avant la fin de l'année 2024.

Marchés émergents

En Chine, le rebond du 1er trimestre 2023 après la levée des restrictions Covid n'a été que de courte durée. Dans un premier temps, la consommation privée – malgré l'excès d'épargne élevé constitué pendant la pandémie – n'a apporté qu'un modeste soutien, mais par la suite, elle est devenue le facteur de soutien privé le plus important. La croissance des exportations est devenue négative en mai 2023, et a commencé à se redresser tardivement. La croissance de la production industrielle s'est avérée faible et les indices PMI manufacturiers ne sont revenus que récemment en territoire expansionniste. Les vents contraires du secteur immobilier ont continué à freiner la croissance. Le gouvernement n'a pas mis en place une politique de soutien économique de grande envergure, mais a eu recours à une multitude de mesures progressives. Lors de la réunion du CNP de février, l'objectif de croissance pour 2024 a été fixé à "environ 5 %". La banque centrale a assoupli sa politique monétaire à plusieurs reprises, mais de manière limitée. L'inflation (CPI) a flirté avec la déflation, mais les vacances du Nouvel An chinois ont vu une remontée des prix. Des signes d'amélioration au niveau des exportations ont également été visibles en Asie, en particulier dans les Pays Nouvellement Industrialisés (PNI). En conséquence, la croissance du PIB dans les PNI a continué à se redresser, pour atteindre les niveaux d'avant la pandémie. La croissance dans les pays de l'ASAN-4 s'est stabilisée (en moyenne légèrement inférieure à 4 % en glissement annuel), toujours largement soutenue par la demande intérieure. En général, le resserrement monétaire a pris fin et l'inflation a amorcé une tendance à la baisse. La croissance de l'Inde a fortement surperformé (même si des problèmes statistiques brouillent l'ampleur réelle de cette surperformance). L'inflation dans les pays de l'est (CEE) a approché ou atteint les objectifs, ce qui a permis aux banques centrales de (commencer à) réduire leurs taux directeurs. En Amérique latine, le Brésil et le Mexique ont enregistré des performances macroéconomiques positives, tandis que l'inflation a reculé mais a connu quelques fluctuations ces derniers temps. La banque centrale du Brésil a entamé le cycle d'assouplissement en août 2023, tandis que le Mexique a réduit son taux directeur pour la première fois en février 2024. Le PIB de l'Argentine a continué à se contracter dans un contexte d'hyperinflation.

POLITIQUE DE GESTION

◆ PERFORMANCE

La performance du fonds sur l'exercice sont les suivantes ;

Date	Security ID	Market value RC	TWR RC (%)	TWR benchmark RC (%)	Excess return RC (%)	ISIN
28/03/2024	Part C	48.913.363,45	14,6889	14,682	0,0069	FR0010086512
28/03/2024	Part D	41.742.361,24	14,6843	14,682	0,0023	FR0010075333

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs de l'OPC.

◆ POLITIQUE DE GESTION

Sur l'exercice, le fonds Generali Investissement a été investi en actions à plus de 98% en moyenne.

Le fonds a enregistré une performance nette de frais très proche de son indice de référence. Si on décompose cette performance relative entre effet allocation (trésorerie et secteurs) et la sélection de valeurs, on observe que ;

L'effet allocation a eu une contribution négative à cause d'une surpondération sur les valeurs de technologie, secteur qui a sous performer et dans une moindre mesure, le niveau de trésorerie.

L'effet sélection de valeurs a eu en revanche une contribution très positive ; Premièrement, l'absence de certaines valeurs comme Téléperformance (-59%) ou encore la sous pondération sur Alstom (-47%) et Kering (-37%) ont bénéficié au fonds.

Deuxièmement, parmi les valeurs en portefeuille, certaines valeurs se sont distinguées avec des performances remarquables. À titre d'exemple, on peut citer GTT (+51%) et Esker (+45%). A contrario, certaines valeurs comme Worldline et Imerys ont fortement déçu.

Même si la hausse est marquée sur l'exercice, celle-ci s'est surtout dessinée à partir du dernier trimestre 2023 ; En effet, le ralentissement de l'inflation et de l'économie européenne a incité la présidente de la BCE fin octobre 2023, à mettre un terme au cycle de hausse des taux directeurs, après dix augmentations consécutives. Depuis le début de cette année 2024, l'inflation a continué de refluer et l'économie européenne se redresse lentement notamment grâce à des prix de l'énergie revenu à des niveaux d'avant-guerre en Ukraine.

Sur la période le fonds a été net vendeur. Parmi, les principales transactions réalisées, il y a eu l'allègement sur certains valeurs ayant bien performé comme Publicis ou Air Liquide et la sortie complète du titre Orange. Les achats se sont concentré sur les financières (BNP, Edenred et la holding Peugeot Invest), des valeurs cycliques (Stellantis), de défense (Thales) et enfin des valeurs moyennes (Esker, Id logistics, Arkema).

◆ PERSPECTIVES

Nous restons constructifs sur le marché action compte tenu d'un niveau de valorisation raisonnable, des résultats d'entreprise solides et des niveaux d'endettement en général assez faible. Cependant, les tensions géopolitiques, nous incitent à privilégier les valeurs offrant une bonne visibilité (croissance, cash flows et diversité géographique) : Dassault System, Thales, Veolia (dans les sociétés de grande taille) GTT, Esker et Spie (sociétés de taille moyenne).

INFORMATION REGLEMENTAIRES

• Procédure de choix des intermédiaires

Les gérants disposent d'une liste de contreparties et d'intermédiaires autorisés par le Conseil d'Administration de la Société de Gestion. Cette liste est mise à jour une fois par an en décembre.

Une note interne rédigée par le Département Organisation de la Société de Gestion, diffusée à tous les services concernés, précise et détaille les conditions relatives à l'autorisation, la surveillance et la suspension, définitive ou temporaire, d'une contrepartie. Des formalités préalables sont à accomplir par divers services impliqués dans le choix, la suspension ou l'exclusion de ces intermédiaires.

Les contreparties sont choisies et retenues en fonction des meilleurs critères économiques et financiers.

• Politique de best execution

La politique de best execution de la Société de Gestion est tenue à la disposition des actionnaires à l'adresse internet suivante : <http://www.generaliam.com>

• Frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des actionnaires un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : <http://www.generaliam.com>

• Droits de vote

Chaque catégorie d'actions donne droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales de la SICAV, dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Par ailleurs, la Société de Gestion de la SICAV met à la disposition de tous actionnaires son rapport annuel relatif à l'exercice des droits de vote qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits attachés aux titres détenus par les OPC dont elle assure la gestion.

Ce document est consultable sur le site internet de Generali Asset Management S.p.A. Società di gestione del risparmio (société de gestion de votre OPC depuis le 1^{er} janvier 2024). Les informations réglementaires concernant Generali Investments Partners S.p.A. Società di gestione del risparmio, société de gestion de votre OPC jusqu'au 31 décembre 2023 sont disponibles sur le site internet de Generali Asset management S.p.A. Società di gestione del risparmio pendant 5 ans (jusqu'au 31 décembre 2028) : www.generaliam.com.

Informations prises en compte dans la politique d'investissement des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (critères dits « ESG »)

En tant que signataire du Pacte mondial des Nations Unies, des Principes pour l'Investissement Socialement Responsables (« PRI ») des Nations Unies ainsi qu'en tant que participant à des groupes de travail de promotion de l'Investissement Socialement Responsable (European Forum for Sustainable Finance, Forum per la Finanza Sostenibile), Generali Asset Management S.p.A. Società di gestione del risparmio est conscient de l'importance des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans l'identification des risques et des opportunités d'investissement ainsi que de leur intérêt à long terme pour l'environnement et la société dans son ensemble.

Generali Asset Management S.p.A. Società di gestione del risparmio a mis en place une stratégie de prise en compte des critères ESG dans ses investissements notamment à travers la mise en place un filtre éthique applicable à l'ensemble des investissements directs permettant l'exclusion de notre univers d'investissement des émetteurs impliqués dans les activités les plus contestées que sont l'extraction et la génération d'énergie à partir du charbon, l'exploitation de sables bitumineux, l'extraction de pétrole et de gaz par fracturation hydraulique ou provenant du cercle arctique, la production d'armes controversées, les graves dommages environnementaux, la violation des droits humains et les cas de corruption graves.

Par ailleurs, la société de gestion dispose d'une équipe d'analystes dédiée, en charge du développement de la méthodologie d'évaluation des risques et opportunités ESG et de la gestion des scores et indicateurs ESG avec l'appui de fournisseurs de données spécialisés. Cette équipe soutient et collabore avec la fonction d'investissement en fournissant des opinions, des points de vue et des recherches sur des sujets ESG et climatiques pertinents afin d'éclairer le processus de prise de décision d'investissement avec des informations quantitatives et qualitatives mises à jour, y compris l'analyse des controverses. Des dialogues constructifs avec les émetteurs sont organisés afin de renforcer la compréhension des sociétés émettrices, de partager les préoccupations en matière d'ESG et de faire des suggestions concrètes visant à résoudre les problèmes potentiels par le biais d'un engagement direct ou collaboratif. L'équipe supervise également l'émission des recommandations de vote et l'exercice des droits de vote, dans le respect des critères énoncés par les politiques et directives de vote applicables.

Pour plus d'informations sur nos engagements et politiques ESG : Sustainability-related disclosure - Generali Investments | Your Partner for Progress (generaliam.com)

L'OPC est classé article 6 selon le règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans les secteurs des services financiers (SFDR).

Les investissements sous-jacents de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Information particulière aux investisseurs

Les actionnaires sont informés que le Groupe Generali peut détenir plus de 90% des actions.

Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul du ratio du risque global est la méthode de calcul de l'engagement.

Réfaction

En application des dispositions prévues par l'article 158 du Code général des impôts relatifs à l'information concernant la part des revenus éligible à la réfaction de 40 % et celle non éligible à cette réfaction, nous vous informons que les revenus dont la distribution est envisagée se répartissent de la manière suivante

Distribution unitaire par part (action) : 3.76
- dont part éligible à la réfaction de 40% : 3.76
- dont part non éligible à la réfaction : 0.00

PEA

La part de l'actif en titres ou droits éligibles au PEA s'établit à 98.72 % à fin mars 2024 (au-dessus du minimum de 75 %).

A la demande, ce ratio peut être communiqué par la société de gestion.

Effet de levier

Néant.

Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers Dérivé : Néant.

Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : Néant
Expositions sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : Néant
Swaps de taux : Néant
Ces transactions financières dérivées ont été conclues avec les contreparties : Néant

Information sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement

En application de l'article L.533-22-1 du Code monétaire et financier, le souscripteur est informé que la Société de Gestion ne prend pas en compte simultanément de critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement de l'OPC.

Information sur la politique de rémunération au sein de la société de gestion

Rémunération

Le contenu de cette section sur les rémunérations reflète les informations quantitatives et qualitatives de Generali Investments Partners S.p.A. Società di gestione del risparmio (« GIP »), gestionnaire financier de la SICAV jusqu'au 31 décembre 2023, qui a été incorporée le 1er janvier 2024 dans Generali Asset Management S.p.A. Società di gestione del risparmio. Cette section contient les dernières données disponibles, soit à fin décembre 2023.

Pour l'année 2023, GIP a approuvé sa propre politique de rémunération. Les principes de la politique de rémunération de GIP sont énoncés dans la « Politique de rémunération » approuvée par son Conseil d'Administration et son Assemblée Générale des Actionnaires, respectivement le 22.06.2023 et le 03.07.2023.

Les principes concernant les politiques de rémunération sont détaillés, au niveau communautaire, dans l'annexe II de la directive 2011/61/UE (Directive AIFM) ainsi que dans la directive 2009/65/UE (Directive OPCVM) et ses modifications ultérieures, et, au niveau italien, dans le Règlement d'application des articles 4-undecies et 6, paragraphe 1, lettres b) et c-bis) du TUF émis par la Banque d'Italie (ci-après le « Règlement de la Banque d'Italie »), dont la dernière mise à jour date du 23 décembre 2022 et en vigueur par rapport à la politique et aux systèmes de rémunération approuvés après le 1^{er} janvier 2023.

Les dispositions des articles 16, 23 et 24 de la Directive 2014/65/UE (Directive MIFID II) et de l'article 27 relatif au Règlement Délégué (UE) 2017/565 relatif aux politiques et pratiques de rémunération en matière de prestations de service d'investissement ont également été prises en compte pour la rédaction de la Politique de Rémunération de GIP.

Le cadre décrit les politiques et pratiques en matière de rémunération et d'incitation, tient également compte des lignes directrices élaborées au sein de l'Europe, y compris des lignes directrices de l'AEMF no 2013/232 du 3 juillet 2013 et no 2016/411 du 31 mars 2016 en matière de politiques de rémunération saines, conformément aux directives AIFM et OPCVM, et adopte les dispositions relatives à l'intégration des risques de durabilité conformément au Règlement UE 2019/2088 du 27 novembre 2019 relatif à l'information sur la durabilité dans le secteur des services financiers (*Sustainable Finance Disclosures Règlement - SFDR*).

Le Règlement de la Banque d'Italie a également intégré le principe de neutralité de genre dans les politiques de rémunération, transposant les lignes directrices de l'ABE (Orientations sur les politiques de rémunération saines en vertu de la directive 2013/36/UE - Par. 23-27 - 2 juillet 2021) qui prévoient que les politiques de rémunération sont neutres en matière de genre et contribuent à la poursuite de la pleine égalité de genre.

Informations de nature quantitative¹

Au regard de l'article 107 du règlement délégué (UE) 231/2013 et au regard des dernières données disponibles, il convient de signaler qu'au 31.12.2023 :

- les employés fixes et employés détachés se composent de 122 unités, avec un nombre moyen en 2023 de 116 unités ;
 - **la rémunération brute globale du personnel** est égale à 15.764.217 Euros dont 11.151.531 Euros de composante fixe et 4.612.685 Euros de composante variable pour l'exercice 2023 ;
- **la rémunération brute globale du personnel** impliqué dans la gestion des fonds, y compris le « personnel pertinent » impliqué dans la gestion des fonds, est égale à 7.106.757 Euros, dont 4.916.629 Euros de composante fixe et 2.190.129 Euros de composante variable pour l'exercice 2023, répartie sur 49 unités ;
- **Le « personnel pertinent » impliqué dans la gestion des fonds ou le personnel dont l'activité professionnelle a ou peut avoir un impact pertinent sur le profil de risque du gérant et/ou des fonds**, correspond à 8 unités, dont **la rétribution brute totale est ventilée de la façon suivante** :
 - 2 employés - considérés aux fins de la déclaration de l'annexe IV.6.2 Section VII.3, Administrateurs et dirigeants - dont la rémunération totale brute est égale à 396.900 Euros dont 248.000 Euros pour la composante fixe et 148.900 Euros pour la composante variable pour l'exercice 2023 ;
 - 6 employés - considérés aux fins de la déclaration de l'annexe IV.6.2 Section VII.3, autre personnel - dont la rémunération totale brute est égale à 1.670.828 Euros dont 1.033.968 Euros pour la composante fixe et 636.860 Euros pour la composante variable pour l'exercice 2023.

Au 31.12.2023 plusieurs structures de GIP égales à 0,30 unité exprimée en équivalent de temps plein sont impliquées dans la gestion de la SICAV GENERALI INVESTISSEMENT, dont la rémunération totale brute est égale à 0,26% de la rémunération totale brute du personnel de GIP. En conséquence, la rétribution totale brute correspondant dans l'exercice au personnel impliqué dans la gestion du fonds, y compris le « personnel pertinent » impliqué dans la gestion du Fonds spécifique, est égale à 41.560,13 Euros, sous-divisée respectivement en une composante fixe égale à 29.187,55 Euros et une composante variable égale à 12.372,58 Euros.

Au 31.12.2023 aucun intéressement aux plus-values n'a été versé par les fonds aux membres du personnel.

Informations de nature qualitative sur le modèle de calcul de la rémunération et autres aspects ²

Les politiques de rémunération pour l'année 2023 as, définies conformément aux lignes directrices et aux politiques internes du Groupe, reposent sur les principes suivants qui guident les programmes de rémunération et les actions qui en découlent :

- équité et cohérence des salaires par rapport aux responsabilités assignées et aux capacités démontrées ;
- alignement avec les stratégies d'entreprise, les actifs gérés, les investisseurs et la création de valeur durable à long terme pour toutes les parties prenantes ;
- compétitivité par rapport aux pratiques et aux tendances du marché ;
- valorisation du mérite et performance à long terme en termes de résultats durables, de comportements et de respect des valeurs du Groupe ;
- gouvernance transparente et conformité au cadre réglementaire.

La politique de rémunération a pour finalité d'attirer, de retenir et de motiver le personnel, sans encourager l'hypothèse de risques inappropriés, et est cohérente avec les objectifs délimités dans la stratégie de l'entreprise à travers :

- un juste équilibre entre les composantes variables et les composantes fixes ;
- un rapport adéquat entre la rémunération et la performance individuelle et celle de la société de gestion même ;
- un système d'évaluation de la performance cohérent avec le profil de risque défini.

L'inclusion d'objectifs spécifiques pour soutenir les priorités définies dans le Plan d'action sur les risques climatiques et environnementaux et d'indicateurs spécifiques liés au règlement interne pour la gestion des investissements responsables confirme la cohérence de la politique de rémunération avec les dispositions sur l'intégration des risques de durabilité dans les décisions d'investissement, tant du point de vue de la

¹ Les données présentées se réfèrent à Generali Investments Partners S.p.A. Società di gestione del risparmio au 31.12.2023.

² Les informations présentées se réfèrent à Generali Investments Partners S.p.A. Società di gestione del risparmio en référence à l'année 2023.

performance individuelle que de l'alignement et de la protection des intérêts des investisseurs et des parties prenantes. La politique de rémunération soutient l'engagement du Groupe à réduire structurellement l'écart salarial entre hommes et femmes et à soutenir l'ambition d'éliminer l'écart salarial dans le cycle stratégique 2022-2024. Conformément à cet objectif et conformément à la réglementation et aux meilleures pratiques internationales, GIP s'est engagé à promouvoir l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, en mettant en œuvre des mesures ciblées visant à contrôler l'équilibre entre les genres, l'écart salarial entre les genres et l'équité salariale pour un même poste.

La structure de rémunération relative au périmètre du « personnel pertinent », avec différents packages de rémunération et mix de rémunération en vertu du rôle de référence, repose sur les composantes suivantes : part fixe, part variable et avantages.

La rétribution fixe rémunère la fonction endossée et les responsabilités attribuées, prenant également en compte l'expérience du titulaire et les compétences demandées, en plus de la qualité de la contribution à la réalisation des objectifs. Le poids de la rétribution fixe permet de rémunérer de manière adéquate et d'attirer et retenir les ressources, elle doit être suffisante pour rémunérer correctement la fonction, même dans le cas où la composante variable devrait ne pas être versée en cas de manquement aux objectifs individuels, liés aux performances des Fonds gérés, de l'entreprise ou du Groupe, réduisant la possibilité de comportements non proportionnels au niveau de risque assumé par l'entreprise.

La rétribution fixe, comme les autres composantes de la rétribution, est analysée annuellement par rapport à l'évolution des pratiques de marché national et international.

La composante variable vise à orienter la performance des ressources vers les objectifs commerciaux - à travers la liaison entre les primes et les objectifs du Groupe, société ou business/fonction et individuels que ce soit d'un point de vue quantitatif ou qualitatif – et à créer des valeurs sur une perspective de moyen-long terme conformément au profil de risque défini par GIP. La performance est évaluée sur une période pluriannuelle et selon une approche multidimensionnelle prenant en compte, en fonction de la période d'évaluation considérée, les résultats réalisés par les seuls individus, ceux réalisés par les structures dans lesquelles les individus opèrent, et les résultats des Fonds gérés, de GIP et du Groupe dans son ensemble.

Le montant maximal du versement de la composante variable fait l'objet d'une limitation et les objectifs sont définis, mesurables et connexes à l'atteinte des résultats économiques, financiers, durables et opérationnels, prenant en compte le profil de risque de GIP. Le versement de la composante variable, pour l'ensemble du personnel à l'exception des fonctions de contrôle, est subordonné à l'atteinte d'un seuil minimal de résultats (*gate*) par le Groupe et par GIP sur la base de mesures ajustées en matière de risque, qui tiennent compte des résultats économiques, du niveau des ressources patrimoniales et de la liquidité nécessaires pour faire face aux activités et aux investissements entrepris.

Le versement de la composante variable pour le « personnel pertinent », à l'exception des fonctions de contrôle, est soumis à des mécanismes d'ajournement, de sorte que la rémunération tient compte de la tendance dans le temps des risques assumés. Conformément aux prévisions réglementaires, elle est en partie dispensée en cash et en partie en instruments financiers. Les instruments financiers sont soumis à une période de conservation adéquate (période de détention) visant à aligner les incitations sur les intérêts de la société, des fonds gérés et des investisseurs.

En ce qui concerne la politique de rémunération en faveur des managers et personnels supérieurs des fonctions de contrôle, les objectifs auxquels est liée la part variable de la rémunération sont exempts de tout indicateur de performance économique et financière pouvant donner lieu à un conflit d'intérêts et, en tout état de cause, indépendamment des résultats obtenus dans les domaines de l'entreprise soumis à leurs activités de contrôle interne. Pour le « personnel pertinent » des fonctions de contrôle, la rémunération variable est soumise à des mécanismes de différés. La rémunération des fonctions de contrôle interne est directement contrôlée et vérifiée par le Conseil d'Administration après avis du Comité des Rémunérations.

Le personnel restant reçoit des formes de rémunération variable monétaire à court terme, entièrement versées à l'avance.

Le personnel de GIP peut participer - s'il figure parmi les bénéficiaires sélectivement identifiés sur la base de critères communs définis au niveau du Groupe et validés par le processus Talent Review - au plan Group Long Term Incentive.

L'application de conditions suspensives et de clauses de malus et clawback est également prévue. Une valeur maximale de la composante variable est établie pour chaque sujet et aucun minimum garanti n'est prévu.

La politique de rétribution des membres de l'organe de contrôle prévoit le versement d'une rétribution annuelle brute fixe pendant toute la durée du mandat et ne prévoit aucune composante variable.

Des informations sur la politique de rémunération, applicable durant l'exercice comptable, sont disponibles auprès de la société de gestion: Generali Asset Management S.p.A. Società di gestione del risparmio (French Branch) – 2, rue Pillet-Will – 75309 Paris Cedex 9 (France) ou Generali Asset Management S.p.A. Società di gestione del risparmio - Via Machiavelli 4 – 34132 Trieste (Italy) ou sur: <https://www.generaliam.com/fr/fr/private/legal-information/>

Generali Asset Management S.p.A. Società di gestione del risparmio est la société de gestion de votre OPC depuis le 1^{er} janvier 2024. La politique de rémunération en vigueur au 31 décembre 2023 chez Generali Investments Partners S.p.A. Società di gestione del risparmio, société de gestion de votre OPC jusqu'au 31 décembre 2023 sera disponible dans le site internet de Generali Asset management S.p.A. Società di gestione del risparmio pendant 5 ans (jusqu'au 31 décembre 2028).

Autres informations

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

GENERALI ASSET MANAGEMENT S.p.A. Società di gestione del risparmio

2, rue Pillet-Will – 75009 PARIS

01.58.38.18.00

E-mail : GI-Information-web@generali-invest.com

Le site de l'AMF (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

La société de gestion de votre OPC était Generali Investments Partners S.p.A. Società di gestione del risparmio jusqu'au 31 décembre 2023. A date du 1^{er} janvier 2024, Generali Investments Partners S.p.A. Società di gestione del risparmio a fusionné par incorporation dans Generali Insurance Asset Management S.p.A. Società di gestione del risparmio. A la même date, cette dernière a été renommée Generali Asset Management S.p.A. Società di gestione del risparmio, qui est la Société de Gestion de votre OPC à partir du 1^{er} janvier 2024.

RAPPORT EX POST SUR LES INCITATIONS



Les incitations sont tous les honoraires, commissions ou avantages monétaires et non monétaires versés à ou fournis par Generali Asset Management S.p.A. SGR ou toute personne autre que l'Investisseur du fonds pour la fourniture de services de commercialisation de fonds et de gestion collective.

Veillez noter que Generali Asset Management S.p.A. SGR rémunère les fournisseurs par le biais de ses propres ressources et ne facture aucun coût aux investisseurs finaux.

PTF : FR0010075333 GENERALI INVESTISSEMENT

SERVICE D'INVESTISSEMENT	CIRCONSTANCE /TYPE/ NATURE DE L'INCITATION	TYPE DE L'INCITATION	VERSÉE/ REÇUE	DE MANIÈRE CONTINUE/ NON CONTINUE	TYPE DE TIERS VERSANT OU RECEVANT L'INCITATION
Gestion collective de portefeuille	Coûts de recherche et de conseil	Monétaire	Payé*	De manière continue	Fournisseur de services de recherche**
Gestion collective de portefeuille	Coûts de marketing	Monétaire	Payé*	De manière continue	Différents acteurs

*Le coût des services est directement payé par la Société et aucun coût n'est imputé au portefeuille, même indirectement.

**Recherche désigne des services ou documents de recherche concernant un ou plusieurs instruments financiers, d'autres actifs ou bien les émetteurs ou émetteurs potentiels d'instruments financiers. Recherche peut également désigner des services ou documents de recherche strictement corrélés à un secteur ou un marché spécifique afin qu'ils constituent une base d'évaluation des instruments, actifs ou émetteurs financiers du secteur ou du marché en question. De même, la recherche inclut les documents ou services qui recommandent ou proposent, explicitement ou implicitement, une stratégie d'investissement et forment une opinion motivée sur la valeur actuelle ou future des actifs ou des instruments financiers, ou sur leur prix. Autrement, elle inclut les documents ou services qui englobent de nouvelles analyses et informations et tirent des conclusions sur la base d'informations nouvelles ou existantes qui pourraient être utilisées pour créer une stratégie d'investissement, et qui pourraient aussi être pertinentes et capables d'apporter une valeur ajoutée aux décisions prises par des parties qualifiées pour le compte des clients, qui paient le coût de cette recherche. Le service de recherche est payé par la Société à un tiers qui est mandaté et payé pour/par

un émetteur d'entreprise ou un émetteur potentiel pour promouvoir une nouvelle émission, ou, lorsque le tiers est engagé contractuellement et payé par l'émetteur, pour produire ce document de manière continue, à condition que la relation soit clairement divulguée dans le document et que ce dernier soit mis en même temps à la disposition de tout intermédiaire souhaitant le recevoir ou du grand public.

Comment les incitations reçues sont-elles transférées aux clients
S/O

Effet cumulatif des incitations sur le rendement lors de la prestation de services d'investissement
S/O

Veillez noter que l'investisseur peut demander davantage d'informations sur les avantages monétaires ou non monétaires versés par ou reçus d'un tiers au distributeur du fonds ou directement à l'adresse sgr-customer@generalinvest.com.

Changements intervenus au cours de l'exercice

Néant.



Generali Investissement

Exercice clos le 28 mars 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Generali Investissement

Exercice clos le 28 mars 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la SICAV Generali Investissement,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre président, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Generali Investissement constituée sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 28 mars 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 11 juin 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

**YOUSSEF
BOUJANOUI**

Digitally signed by YOUSSEF
BOUJANOUI
DN: cn=YOUSSEF BOUJANOUI,
o=FR, ou=EY et ASSOCIES,
ou=0002 817723687,
email=youssef.boujanoui@fr.ey.com
Date: 2024.06.11 16:39:28 +02'00'

Youssef Boujanoui

Bilan actif au 28.03.2024

Bilan actif

	Exercice 28/03/2024	Exercice 31/03/2023
Immobilisations Nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	89,703,749.46	86,082,384.23
Actions et valeurs assimilées	89,703,749.46	86,082,384.23
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	89,703,749.46	86,082,384.23
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres d'organismes de placement collectif	-	-
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres Actifs : Loans	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	86,161.16	182,102.73
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	86,161.16	182,102.73
Comptes financiers	942,376.91	1,984,620.96
Liquidités	942,376.91	1,984,620.96
TOTAL DE L'ACTIF	90,732,287.53	88,249,107.92

Bilan passif au 28.03.2024

Bilan passif

	Exercice 28/03/2024	Exercice 31/03/2023
Capitaux propres	-	-
Capital	85,584,479.05	83,322,304.20
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	1,363.78
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	3,672,516.46	2,609,877.65
Résultat de l'exercice (a,b)	1,398,729.18	1,397,525.70
Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	90,655,724.69	87,331,071.33
Instruments financiers	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	76,562.84	918,036.59
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	76,562.84	918,036.59
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	90,732,287.53	88,249,107.92

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-bilan au 28.03.2024

Hors-bilan _____

	Exercice 28/03/2024	Exercice 31/03/2023
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de résultat au 28.03.2024

Compte de résultat

	Exercice 28/03/2024	Exercice 31/03/2023
Produits sur opérations financières	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	2,390,036.91	2,232,845.56
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	39,696.15	9,141.07
Produits sur prêts	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL I	2,429,733.06	2,241,986.63
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-830.53	-8,164.60
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	-830.53	-8,164.60
Résultat sur opérations financières (I + II)	2,428,902.53	2,233,822.03
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-927,030.11	-884,050.68
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	1,501,872.42	1,349,771.35
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-103,143.24	47,754.35
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I + II + III + IV + V + VI)	1,398,729.18	1,397,525.70

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01 du 14 Janvier 2014, modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

L'organisme s'est conformé aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur et, notamment, au plan comptable des placements collectifs.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêté du bilan selon les règles suivantes :

Valeurs mobilières négociables sur un marché réglementé :

Les actions et assimilées sont valorisées sur la base des cours de bourse à la clôture.

Les obligations et assimilées Européennes et étrangères : néant

Les OPCVM, FIA et fonds d'investissement sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue.

Titres de créances négociables :

Les titres de créances négociables à moins de trois mois acquis moins de trois mois avant l'échéance, les intérêts ainsi que la surcote / décote sont linéarisés.

Les titres de créances négociables à plus de trois mois : néant

Les dépôts / emprunts : le montant de l'engagement est rémunéré selon les conditions contractuelles.

Les instruments financiers à terme ferme négociés sur un marché réglementé sont valorisés au cours de compensation.

Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur un marché réglementé sont valorisés au cours de clôture.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité des dirigeants de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion

- 1,196% TTC maximum pour l'action C
- 1,196% TTC maximum pour l'action D

La dotation est calculée sur la base de l'actif net. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais de recherche

Néant

Commission de surperformance

Néant

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés

Affectation des résultats réalisés

Capitalisation pour l'action C

Distribution pour l'action D

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour l'action C

Capitalisation pour l'action D

Changements affectant la SICAV

Néant

Evolution de l'actif net au 28.03.2024

Evolution de l'actif net

	Exercice 28/03/2024	Exercice 31/03/2023
Actif net en début d'exercice	87,331,071.33	76,729,580.11
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	13,483,892.89	17,685,775.75
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-21,406,896.07	-15,555,570.83
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	5,219,788.17	4,878,431.92
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1,253,535.15	-2,130,695.16
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-0.05
Frais de transaction	-73,679.09	-139,005.95
Différences de change	342.98	1,002.39
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	6,473,771.26	4,989,297.41
Différence d'estimation exercice N	26,386,055.07	19,912,283.81
Différence d'estimation exercice N-1	-19,912,283.81	-14,922,986.40
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-620,904.05	-477,515.61
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1,501,872.42	1,349,771.35
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	90,655,724.69	87,331,071.33

Complément d'information 1 au 28.03.2024

Complément d'information 1

Exercice
28/03/2024**Immobilisations**

Valeur des immobilisations

Amortissement des immobilisations

Engagements reçus ou donnés

Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)

Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine

Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe

Dépôts

Actions

Titres de taux

OPC

Acquisitions et cessions temporaires sur titres

Swaps (en nominal)

Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

Titres acquis à réméré

Titres pris en pension

Titres empruntés

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

Complément d'information 2 au 28.03.2024

Complément d'information 2

	Exercice 28/03/2024	
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres	
Catégorie de classe D (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	11,346.2380	
Nombre de titres rachetés	29,614.7174	
Catégorie de classe C (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	35,059.3168	
Nombre de titres rachetés	47,827.9136	
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-	
Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe D (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	429,212.53	1.09
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe C (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	497,817.58	1.09
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Ventilation par nature des créances et dettes au 28.03.2024

Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 28/03/2024
Ventilation par nature des créances	
Avoir fiscal à récupérer	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Valorisation des achats de devises à terme	
Contrevaleur des ventes à terme	
Autres débiteurs divers	
Coupons à recevoir	86,161.16
TOTAL DES CREANCES	86,161.16
Ventilation par nature des dettes	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Provision charges d'emprunts	
Valorisation des ventes de devises à terme	
Contrevaleur des achats à terme	
Frais et charges non encore payés	76,562.84
Autres créditeurs divers	
Provision pour risque des liquidités de marché	
TOTAL DES DETTES	76,562.84

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument au 28.03.2024

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument _____

Exercice
28/03/2024

Actif

Obligations et valeurs assimilées

Obligations indexées

Obligations convertibles

Titres participatifs

Autres Obligations et valeurs assimilées

Titres de créances

Négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Bons du Trésor

Autres TCN

Autres Titres de créances

Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Autres actifs : Loans

Passif

Opérations de cession sur instruments financiers

Actions

Obligations

Autres

Hors-bilan

Opérations de couverture

Taux

Actions

Autres

Autres opérations

Taux

Actions

Autres

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan au 28.03.2024

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	942,376.91
Passif				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan au 28.03.2024

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]]3 mois - 1 an]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	942,376.91	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan au 28.03.2024

Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan _____

USD

Actif	
Dépôts	-
Actions et valeurs assimilées	-
Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Titres d'OPC	-
Opérations temporaires sur titres	-
Autres actifs: Loans	-
Autres instruments financiers	-
Créances	-
Comptes financiers	64,618.43
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres	-
Dettes	-
Comptes financiers	-
Hors bilan	
Opérations de couverture	-
Autres opérations	-

Seules les cinq devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.

Affectation des résultats au 28.03.2024

Catégorie de classe D (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 28/03/2024	Exercice 31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	1,363.78
Résultat	650,168.25	658,195.65
Total	650,168.25	659,559.43
Affectation		
Distribution	650,037.85	659,470.56
Report à nouveau de l'exercice	130.40	88.87
Capitalisation	-	-
Total	650,168.25	659,559.43
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	172,882.4072	191,150.8866
Distribution unitaire	3.76	3.45
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 28/03/2024	Exercice 31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1,696,694.29	1,223,490.47
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	1,696,694.29	1,223,490.47
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	1,696,694.29	1,223,490.47
Total	1,696,694.29	1,223,490.47
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Catégorie de classe C (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 28/03/2024	Exercice 31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	748,560.93	739,330.05
Total	748,560.93	739,330.05
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	748,560.93	739,330.05
Total	748,560.93	739,330.05
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 28/03/2024	Exercice 31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1,975,822.17	1,386,387.18
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	1,975,822.17	1,386,387.18
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	1,975,822.17	1,386,387.18
Total	1,975,822.17	1,386,387.18
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices au 28.03.2024

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices _____

Catégorie de classe D (Devise: EUR)

	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Actions D	130.36	177.15	197.42	213.89	241.44
Actif net (en k EUR)	33,972.85	42,812.25	42,115.91	40,885.50	41,742.36
Nombre de titres					
Actions D	260,588.7764	241,669.6864	213,329.4696	191,150.8866	172,882.4072
Date de mise en paiement					
	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes					
(y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat	1.18	1.23	2.34	3.45	3.76
(y compris les acomptes) (en EUR)					
Crédit d'impôt unitaire (*)	-	-	-	-	-
personnes physiques (en EUR)					
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Actions D	4.80	-2.16	13.04	6.40	9.81
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Actions D	2.76	0.00	0.00	-	-

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices _____

Catégorie de classe C (Devise: EUR)

	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Actions C	177.87	241.69	271.09	297.30	340.97
Actif net (en k EUR)	6,185.27	12,711.89	34,613.67	46,445.57	48,913.36
Nombre de titres					
Actions C	34,772.5980	52,594.1579	127,682.2527	156,221.3408	143,452.7440

Date de mise en paiement	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes	-	-	-	-	-
(y compris les acomptes) (en EUR)					
Distribution unitaire sur résultat	-	-	-	-	-
(y compris les acomptes) (en EUR)					
Crédit d'impôt unitaire (*)	-	-	-	-	-
personnes physiques (en EUR)					
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Actions C	6.51	-2.83	17.87	8.87	13.77
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Actions C	3.69	1.67	3.20	4.73	5.21

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Inventaire des instruments financiers au 28.03.2024

Inventaire des instruments financiers au 28.03.2024

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Actions et valeurs assimilées				89,703,749.46	98.95
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé				89,703,749.46	98.95
AIRBUS SE	30,082.00	170.72	EUR	5,135,599.02	5.66
AIR LIQUIDE SA	21,495.00	192.84	EUR	4,145,095.80	4.57
ARKEMA	6,757.00	97.54	EUR	659,077.78	0.73
ASSYSTEM	5,012.00	58.80	EUR	294,705.60	0.33
AXA SA	89,197.00	34.81	EUR	3,105,393.56	3.43
BNP PARIBAS	51,229.00	65.86	EUR	3,373,941.94	3.72
CAPGEMINI SE	9,844.00	213.30	EUR	2,099,725.20	2.32
CHRISTIAN DIOR SE	3,213.00	776.50	EUR	2,494,894.50	2.75
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	15,077.00	71.93	EUR	1,084,488.61	1.20
DANONE	28,347.00	59.89	EUR	1,697,701.83	1.87
DASSAULT SYSTEMES SE	47,180.00	41.04	EUR	1,936,267.20	2.14
EDENRED	14,243.00	49.46	EUR	704,458.78	0.78
ENGIE	73,980.00	15.51	EUR	1,147,429.80	1.27
ESKER SA	5,978.00	186.30	EUR	1,113,701.40	1.23
ESSILORLUXOTTICA	11,701.00	209.70	EUR	2,453,699.70	2.71
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	6,167.00	138.50	EUR	854,129.50	0.94
GECINA SA	3,030.00	94.65	EUR	286,789.50	0.32
HERMES INTERNATIONAL	1,716.00	2,366.00	EUR	4,060,056.00	4.48
ID LOGISTICS GROUP	1,447.00	353.50	EUR	511,514.50	0.56
KERING	1,406.00	366.35	EUR	515,088.10	0.57
LEGRAND SA	10,231.00	98.22	EUR	1,004,888.82	1.11
LOREAL	11,551.00	438.65	EUR	5,066,846.15	5.59
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	8,974.00	833.70	EUR	7,481,623.80	8.25
MICHELIN (CGDE)	47,966.00	35.52	EUR	1,703,752.32	1.88
PERNOD RICARD SA	8,967.00	149.95	EUR	1,344,601.65	1.48
PEUGEOT INVEST	8,632.00	117.00	EUR	1,009,944.00	1.11
PLUXEE NV	4,233.00	27.40	EUR	115,984.20	0.13
PUBLICIS GROUPE	9,947.00	101.05	EUR	1,005,144.35	1.11
SAFRAN SA	16,292.00	210.05	EUR	3,422,134.60	3.77
SANOFI	43,263.00	90.96	EUR	3,935,202.48	4.34
SCHNEIDER ELECTRIC SE	28,737.00	209.65	EUR	6,024,712.05	6.65
SPIE SA - W/I	30,543.00	34.82	EUR	1,063,507.26	1.17
STELLANTIS NV	133,693.00	26.34	EUR	3,522,142.09	3.89
STMICROELECTRONICS NV	29,881.00	39.92	EUR	1,192,849.52	1.32

Inventaire des instruments financiers au 28.03.2024

Inventaire des instruments financiers au 28.03.2024

Éléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
TECHNIP ENERGIES NV	24,075.00	23.41	EUR	563,595.75	0.62
THALES SA	13,495.00	158.05	EUR	2,132,884.75	2.35
TOTALENERGIES SE	111,533.00	63.47	EUR	7,078,999.51	7.81
VEOLIA ENVIRONNEMENT	54,148.00	30.13	EUR	1,631,479.24	1.80
VINCI SA	22,985.00	118.76	EUR	2,729,698.60	3.01
Créances				86,161.16	0.10
Dettes				-76,562.84	-0.08
Dépôts				-	-
Autres comptes financiers				942,376.91	1.04
TOTAL ACTIF NET				90,655,724.69	100.00

RESOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidence et le rapport du Commissaire aux comptes approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 28 mars 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'actif net de la SICAV s'élevait à 90,655,724.69 euros au 28 mars 2024 contre 87,331,071.33 euros au terme de l'exercice antérieur.

En conséquence, les actionnaires donnent pour l'exercice clos le 28 mars 2024 quitus entier et sans réserve à la Présidence de sa gestion pour cet exercice.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

A titre liminaire et conformément à la réglementation en vigueur, il est rappelé à l'Assemblée Générale que les sommes distribuables sont constituées, pour chacune des deux actions de la SICAV :

- Du résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ; et
- Des plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées de moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

✓ Catégorie d'actions D (FR0010075333)

Les actionnaires constatent que les plus-values nettes réalisées au titre de l'exercice clos le 28 mars 2024 s'élèvent à un montant de 1,696,694.29 euros et décident, conformément au prospectus de la SICAV, de les porter au compte de capital.

Quant au résultat d'un montant de 650,168.25 euros, les actionnaires décident de procéder à la répartition suivante :

- Distribution : 650,037.85 euros ;
- Report à nouveau de l'exercice : 130.40 euros ;
- Capitalisation : 0 euros.

Eu égard aux 172,882.4072 actions de distribution (D) à la date de clôture de l'exercice, la Présidence propose, pour chacune des actions D, une distribution unitaire de 3.76 euros selon le calendrier suivant :

- date de détachement : 12 juillet 2024
- date de mise en paiement : 15 juillet 2024.

Par ailleurs, conformément aux dispositions légales, il est rappelé que les dividendes unitaires distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

	ACTION D
Exercice clos au 31 mars 2021	1.23 euros
Exercice clos 31 mars 2022	2.34 euros
Exercice clos au 31 mars 2023	3.45 euros

✓ Catégorie d'actions C (FR0010086512)

Les actionnaires constatent que les plus et moins-values nettes réalisées s'élèvent 1,975,822.17 euros et que le résultat de l'exercice s'élève quant à lui à 748,560.93 euros.

Ils décident alors, conformément au prospectus de la SICAV, de porter au compte de capital l'ensemble de ces sommes distribuables.

Par ailleurs, conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'aucun dividende pour l'action C n'a été distribué au cours des trois derniers exercices pour cette catégorie d'action.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial établi par le commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, en approuve les conclusions.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale constate une erreur dans la décision du 12 mai 2023 concernant le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ERNST & YOUNG AUDIT pour une durée de six exercices à partir de 2023. Après vérifications, l'Assemblée Générale prend acte que ce mandat n'arrivait pas à échéance lors de l'exercice clos fin mars 2023 puisque, en tant que mandat régulièrement attribué pour une durée de 6 exercices à partir de l'exercice clos fin mars 2018, son échéance ne se produisait pas lors de l'exercice clos fin mars 2023, mais lors de l'exercice clos le 28 mars 2024. Pour cette raison, ce renouvellement n'avait pas lieu d'être. Par conséquent, ERNST & YOUNG AUDIT termine son mandat lors de la clôture de l'exercice 2024 et le Cabinet KPMG représenté par Madame Séverine Ernest est nommé en remplacement. La durée de fonction du Cabinet KPMG qui est de six exercices, expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos fin mars 2030.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des différents documents soumis à la présente assemblée et du procès-verbal de celle-ci pour l'accomplissement des formalités légales.

La Présidence arrête le projet de texte des résolutions qui sera présenté à l'assemblée générale annuelle.

1. Pouvoirs

La Présidence donne tous pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour faire tous dépôts et publications prescrits par la Loi.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel, après lecture, a été signé par la Présidence.

La Présidence
GENERALI ASSET MANAGEMENT S.p.A.
Società di gestione del risparmio
Représentée par Monsieur Eric DOMERGUE